



Abus de pouvoir copropriété

Par JohannaGTR

Bonjour.

Nous sommes propriétaires depuis juin 2022 et avons appris lors d'une assemblée générale en septembre 2022 que des travaux de rénovation de la façade seront fait de 2023 à 2025.

Des appels de fond ont été lancés début mai 2023 alors que le premier devait commencé en août 2023 d'un montant de 555e que nous avons réglé. Puis un autre est lancé en juin et Foncia nous préviens à ce moment là qu'ils ont eu un soucis avec le crédit pour les travaux et que nous devons cesser de payer les appels de fond travaux, ce que nous faisons.

Au départ les travaux devaient nous coûter 16000 et nous devons avoir une subvention de 7000e.

Sauf que, les appels de fond continuent et nous demandent des sommes allant de 500 à 700e. Nous demandons encore quoi faire de ces appels ce que Foncia nous explique comme étant un bug et qu'il ne faut pas en tenir compte.

Nous payons bien entendu nos charges de copropriété pendant ces temps là.

Ces appels continuent et en avril 2024 je reçois un mail comme quoi nous sommes débiteurs de 5000e et que nous devons impérativement les payer sous réserve de contentieux. Paniquant, je contacte Foncia qui me dit de ne pas en tenir compte, ce que je fais.

Aujourd'hui, août 2024 et je reçois un mail de Foncia qui me dit que je leur doit 7000e, que les travaux ont été mal calculés et que c'était une erreur (pas 16000e mais 18000e) et que nous avons été rejeté par la banque d'un prêt à taux 0 qu'ils avaient normalement fait pour tous les propriétaires.

"Voyez avec votre banque. Sinon ce sera contentieux"

Que faire ? Nous ne pouvons pas sortir autant d'argent. Je comprends bien que j'ai une somme que je devais leur donner au départ mais tout était très évasif dès le début. Nous sommes jeunes propriétaires, impossible de trouver ce prêt.

Merci à tous.

Par Nihilscio

Bonjour,

Vous ne devez pas être les seuls à avoir des soucis. Il faudrait prendre contact avec le conseil syndical qui devrait être bien informé. En tout cas, il est en droit de l'être. Une convocation de l'assemblée générale s'impose peut-être.